

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**PROCES VERBAL****SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 19 JANVIER 2012**

Date de convocation : 13 Janvier 2012

Délégués en fonction : 26 Présents : 26 Absents et excusés : ./ Procurations : ./

Artolsheim

Bindernheim

Bootzheim

Boesenbiesen

Elsenheim

Heidolsheim

Hessenheim

Hilsenheim

Mackenheim

Marckolsheim

Ohnenheim

Richtolsheim

Saassenheim

Schoenau

Schwobsheim

Sundhouse

Wittisheim

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Claudine OBER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saassenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER,
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER

Absents excusés:

Mme Denise ADOLF (suppléante), M. François GALLIN (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Pascal JEHL (suppléant), M. Régis KREDER (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Francis BRAUN (Directeur MCG de Sélestat),

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Benoît ECK (suppléant), M. Gérard FAHRNER (suppléant), M. Jean-Jacques KRACHER (suppléant), Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), Mme Denise KEMPF (suppléante), Mme Claude GERBER (suppléante), M. Pierre GRAFF (suppléant), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Jean-Marie BECK (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Gilles WEBER (suppléant), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), M. Vincent KUBLER (Directeur Piscine Aquaried), M. Yvain D'INCA (Directeur Ecole de Musique), Thierry WALTER (Directeur Adjoint Ecole de Musique), M. Thierry GELB (Agent de développement), Mme Céline SPITZ (Agent de développement), Mme Anne-Déborah HUMILIER (Chargée de Communication).

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 20 heures par **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président**. Monsieur PFLIEGERSDOERFFER salue l'assemblée, les délégués suppléants présents, les représentants de la presse, les agents de la Communauté de Communes ainsi que le public présents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard SCHULTZ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2012

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 9 janvier dernier.

Adopté à l'unanimité.

3. Décisions du Président

- Arrêté n° 2012-01 en date du 10 janvier portant délégation de signature à Monsieur Stéphane ROMY, Directeur Général des Services ;
- Arrêté n° 2012-02 en date du 10 janvier portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc STURMEL, Directeur de Service ;
- Arrêté n° 2012-03 en date du 10 janvier portant délégation de signature à Monsieur Didier HERRMANN, Directeur des Services Techniques ;
- Arrêté n° 2012-04 en date du 10 janvier portant délégation de signature à Monsieur Vincent KUBLER, Directeur de la Piscine Intercommunale Aquaried ;
- Arrêté n° 2012-05 en date du 10 janvier portant délégation de signature à Madame Audrey WAQUE, Directrice de la Médiathèque du Grand Ried de Wittisheim ;
- Décision n°2012-06 en date du 10 janvier portant constitution d'une régie de recettes pour la Piscine Intercommunale Aquaried ;
- Décision n°2012-07 en date du 10 janvier portant constitution d'une régie de recettes pour la Médiathèque du Grand Ried ;
- Arrêté n° 2012-08 en date du 11 janvier portant nomination du régisseur et de son suppléant pour la régie de recettes pour la Piscine Aquaried ;
- Arrêté n° 2012-09 en date du 11 janvier portant nomination du régisseur et de son suppléant pour la régie de recettes pour la Médiathèque de Grand Ried ;
- Arrêté n°2012-10 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Bruno KUHN, 1^{er} Vice-Président ;
- Arrêté n°2012-11 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 2^{ème} Vice-Président ;
- Arrêté n°2012-12 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Louis SIEGRIST, 3^{ème} Vice-Président ;
- Arrêté n°2012-13 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Georges BLANCKAERT, 4^{ème} Vice-Président ;
- Arrêté n°2012-14 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Justin FAHRNER, 5^{ème} Vice-Président ;
- Arrêté n°2012-15 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Marc GAUTIER, Conseiller ;
- Arrêté n°2012-16 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Francis MERTZ, Conseiller ;
- Arrêté n°2012-17 en date du 13 janvier portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Paul IMBS, Conseiller.

B) ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégations et représentations de la Communauté de Communes auprès des différents organismes

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

◆ **Elit** comme suit ses délégués et représentants aux Collectivités et organismes :

★ **Etablissements publics de coopération intercommunale**

<ul style="list-style-type: none"> ▪ SCOT (Syndicat Mixte du SCOT de Sélestat et sa Région) : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 titulaires : Bernard SCHULTZ, Jean-Paul IMBS, Jean-Blaise LOOS, Georges BLANCKAERT, Francis MERTZ, Alex JEHL, Anne-Lise ULRICH, Bruno KUHN, Jean-Claude SPIELMANN, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Rémy STOECKLE, Gérard SCHWAB, Norbert LOMBARD, Gérard BERNARD, Jean-Marie SIMLER, Jean-Louis SIEGRIST, André KRETZ, Jean-Marie HAEFFELI, Justin FAHRNER. ▪ 8 suppléants : François GALLIN, Maurice FAHRNER, Catherine GREIGERT, Marc GAUTIER, Michel BERGER, François REMOND, Marie-Louise HUMBERT, Denise ADOLF
<ul style="list-style-type: none"> ▪ SDEA (Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement) Assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 9 délégués pour le territoire de l'ex CCME dont 2 pour la Commune de Marckolsheim / Alex JEHL, François GALLIN, Francis MERTZ, Benoît ECK, Jean GIDEMANN, Jean-Jacques KRACHER, Antoine HETZER, Philippe PIVARD , Frédéric PFLIERGERSDOERFFER. ▪ 9 délégués pour le territoire de l'ex CCGR/ Jean-Paul IMBS, Jean-Blaise LOOS, Maurice FAHRNER, Gérard SCHWAB, Norbert LOMBARD, Servais ROESZ, Jean-Marie SIMLER, Jean-Louis SIEGRIST, André KRETZ
<ul style="list-style-type: none"> ▪ SDEA - Eau Potable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 délégués pour le territoire de l'ex CCME (hors Artolsheim et Hessenheim) / Alex JEHL, Antoine HETZLER, Francis MERTZ, Dominique FAHRNER, Marc GAUTIER, Jean-Jacques KRACHER, Jean-Marie HAEFFELI.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ SMICTOM d'Alsace Centrale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jean-Paul IMBS, André KRETZ, Jean-Marie HAEFFELI, Francis MERTZ

✱ **Organismes généraux**

▪ ADAC : Conseil d'Administration	▪ Président : membre de droit ▪ Justin FAHRNER, Jean-Louis SIEGRIST
▪ ADAC – Plan Climat	▪ Titulaire : Justin FAHRNER et ▪ Suppléant : Jean- Claude SPIELMANN
▪ ADAC – Leader	▪ Justin FAHRNER
▪ ADAC – Comité Territorial d'Animation et de Coordination	▪ Titulaire : Justin FAHRNER ▪ Suppléant : Patrick SPIEGEL
▪ ADCF (Assemblée Des Communautés de Communes de France)	▪ Bruno KUHN
▪ CNAS	▪ Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

✱ **Organismes à caractère économique**

▪ Alsace Centrale Initiatives	▪ Jean-Marie SIMLER
▪ Associations Tremplins	▪ Georges BLANCKAERT
▪ Mission Locale pour l'Emploi	▪ Georges BLANCKAERT ▪ Anne-Lise ULRICH
▪ Pépinières d'entreprises	▪ Jean-Louis SIEGRIST ▪ Francis MERTZ

✱ **Organismes liés à l'environnement**

▪ Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale	▪ Jean-Claude SPIELMANN ▪ Justin FAHRNER
▪ Miellerie du Ried	▪ Titulaire : Bernard SCHULTZ ▪ Suppléant : Justin FAHRNER
▪ Paysage Grand Ried	▪ Jean-Louis SIEGRIST ▪ Jean-Claude SPIELMANN
▪ Réseau Hamster	▪ Francis MERTZ

✱ **Organismes à caractère transfrontalier**

▪ Rhin Vivant	▪ Justin FAHRNER
▪ Infobest	▪ Titulaire : Justin FAHRNER ▪ Suppléant : Jean-Marie HAEFFELI

✱ **Organismes liés à la jeunesse**

▪ Comité de pilotage CTJ	▪ Georges BLANCKAERT
▪ Collège de Marckolsheim	▪ Titulaires : Georges BLANCKAERT et Gilles WEBER ▪ Suppléants : Marie-Louise HUMBERT et Benoît ECK
▪ Collège de Sundhouse	▪ Titulaire : Bruno KUHN ▪ Suppléant : Jean-Marie BECK

✱ **Organismes liés à la Communication**

▪ ATILAC	▪ Jean-Claude SPIELMANN, Justin FAHRNER et Claudine OBER
▪ Association des Communes câblées du Bas-Rhin	▪ Justin FAHRNER ▪ Jean-Marie HAEFFELI

L'ensemble de ces délégations et représentations sont adoptées à l'unanimité.

En outre, le Conseil de Communauté, après en délibéré :

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 19 décembre 2011 portant création de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim par fusion au 1^{er} janvier 2012, issue de la fusion des Communautés de Communes de Marckolsheim et environs, d'une part, et du Grand Ried, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-41-3, L.5211-61 et L. 5721-2 de ce code,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Marckolsheim et Environs en date du 7 Décembre 1998 opérant adhésion au S.D.E.A. et transfert complet de compétences à ce dernier en matière d'assainissement (collectif et non collectif),

Vu les délibérations du Conseil de Communauté du Grand Ried en date du 15 Décembre 1998, 24 Octobre 2000, 24 Janvier 2006, 19 Mai 2009 et du 6 Septembre 2011 opérant adhésion et transfert complet au S.D.E.A. des compétences en matière d'assainissement (collectif et non collectif),

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Marckolsheim et environs en date du 7 Décembre 1998 opérant adhésion au S.D.E.A. et transfert complet de compétences à ce dernier en matière d'eau potable pour les communes de Bootzheim, Elsenheim, Heidolsheim, Mackenheim, Marckolsheim et Ohnenheim,

Vu les statuts du SDEA et notamment son article 11,

- **Confirme** le lien d'adhésion des Communautés de Communes du Ried et de Marckolsheim ainsi que les transferts complets de compétences au Syndicat Mixte S.D.E.A, en assainissement (collectif et non collectif), pour l'ensemble des communes membres.
- **Confirme** le lien d'adhésion de la Communauté de Communes de Marckolsheim ainsi que les transferts complets de compétences au Syndicat Mixte S.D.E.A. en Eau Potable, pour les communes de Bootzheim, Elsenheim, Heidolsheim, Mackenheim, Marckolsheim et Ohnenheim.

Adopté à l'unanimité.

2. Election de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, explique selon l'article 22 du Code des Marchés Publics, les établissements publics de coopération intercommunale comptant en leur sein une commune de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) élue à la représentation proportionnelle au plus fort reste est composée de la façon suivante :

- * Le Président ou son représentant,
- * 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, doivent être élus selon les mêmes modalités.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Après avoir voté, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à scrutin secret,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Considérant que cette liste a obtenu 26 voix sur 26 votants,

- ◆ **Elit** comme suit la Commission d'Appel d'Offres par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Georges BLANCKAERT	Jean-Marie HAEFFELI
Marc GAUTIER	Jean-Paul IMBS
Alex JEHL	Bruno KUHN
Jean-Blaise LOOS	Norbert LOMBARD
Anne-Lise ULRICH	Jean-Louis SIEGRIST

Il est précisé que le Président sera représenté par Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 2^{ème} Vice-Président en cas d'absence.

3. Election de la Commission relative aux Délégations de Service Public

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, explique que selon l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale comptant en leur sein une commune de plus de 3 500 habitants, la commission relative aux délégations de service public est élue à la représentation proportionnelle au plus fort reste est composée de la façon suivante :

- ✱ Le Président ou son représentant,
- ✱ 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, doivent être élus selon les mêmes modalités.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir voté, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales , à scrutin secret,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Considérant que cette liste a obtenu 26 voix sur 26 votants,

- ◆ **Elit** comme suit la Commission relative aux Délégations de Service Public par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Georges BLANCKAERT	Jean-Marie HAEFFELI
Marc GAUTIER	Jean-Paul IMBS
Alex JEHL	Bruno KUHN
Jean-Blaise LOOS	Norbert LOMBARD
Anne-Lise ULRICH	Jean-Louis SIEGRIST

Il est précisé que le Président sera représenté par Monsieur Bruno KUHN, 1^{er} Vice-Président en cas d'absence.

4. Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, expose que la loi du 11 février 2005 relative au handicap reprise par l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige à la création d'une CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) dès lors qu'une Communauté de Communes exerce la compétence aménagement du territoire ou transport et que sa population est supérieure à 5000 habitants.

La compétence aménagement du territoire étant une compétence obligatoire des Communautés de communes et comme la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim totalise plus de 5000 habitants, elle a l'obligation de créer cette commission.

Cette commission est composée d'au moins trois collègues :

1) collègue représentant les élus de la Communauté de Communes :

En vertu de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Locales, le Président de la Communauté de Communes est président de droit de la commission. Il peut néanmoins se faire représenter par un autre élu, le cas échéant.

2) collègue représentant les usagers :

Il s'agit de représentants à désigner parmi les associations d'usagers.(commerçants, personnes âgées, RAI...)

3) collègue représentant les personnes handicapées :

Il s'agit de désigner des membres des associations représentatives des différents handicaps sur le territoire. Par exemple :

- Association des paralysés de France
- Union nationale des traumatisés crâniens
- Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
- Association française contre les myopathies
- Rétina France

Les missions de la CIAPH sont les suivantes :

- Etablissement d'un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Rédaction d'un rapport annuel qui regroupe toutes les propositions visant à améliorer les conditions d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à présenter au conseil communautaire.

Il convient de souligner également que le législateur a prévu que la CIAPH peut être compétente pour des compétences hors statuts par voie conventionnelle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ◆ **décide de créer** la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH) ;
- ◆ **charge** le Président de désigner les membres de la commission selon la proposition suivante :

* **Pour le Collège des élus :**

Le Président, Président de droit
et un membre par commune soit :

ARTOLSHEIM	Jean GIDEMANN	MARCKOLSHEIM	Marc GAUTIER
BINDERHEIM	Jean-Paul IMBS	OHNENHEIM	Jean-Jacques KRACHER
BOESENBIESEN	Jean-Blaise LOOS	RICHTOLSHEIM	Gérard SCHWAB
BOOTZHEIM	François GALLIN	SAASENHEIM	Norbert LOMBARD
ELSENHEIM	François REMOND	SCHOENAU	Gérard BERNARD
HEIDOLSHEIM	Marie-Louise HUMBERT	SCHWOBSHEIM	Jean-Marie SIMLER
HESSENHEIM	Anne-Lise ULRICH	SUNDHOUSE	Michel BERGER
HILSENHEIM	Maurice FAHRNER	WITTISHEIM	André KRETZ
MACKENHEIM	Jean-Claude SPIELMANN		

* **Pour les autres collègues :**

- ◆ **autorise** le Président à prendre contact avec les représentants des usagers (collège des usagers composé de quatre personnes) et les représentants des personnes handicapées (collège des personnes handicapées composé de deux personnes) ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette commission.

Adopté à l'unanimité.

5. Composition des Commissions de travail

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, indique que les commissions sont organisées selon les délégations données aux Vice-Présidents.

Le Président ainsi que les Vice-Présidents de la Communauté de Communes sont membres de droit de chacune des commissions. Ces instances sont ouvertes aux délégués titulaires et suppléants ainsi qu'aux représentants des communes, lorsque l'ordre du jour de la commission concernée le justifiera.

Les commissions proposées sont les suivantes :

- * **Finances, Budget, Administration Générale et Mutualisation des Services** : il est proposé que cette commission outre le Bureau de la Communauté de Communes soit composée de tous les Maires.
- * **Services à la personne** : périscolaire, petite enfance, TAD, personnes âgées
- * **Aménagement du territoire** : voirie, éclairage public, logement, pistes cyclables, SIG
- * **Développement économique et durable** : zones d'activités, actions économiques, environnement
- * **Animation socio-culturelle** : CTJ, jeunesse, médiathèque, piscine
- * **Tourisme, Communication et Promotion du Territoire** : Tourisme, Communication, manifestations culturelles et sportives, action transfrontalière

- * **Bâtiments intercommunaux** : Gendarmerie, suivi des travaux périscolaires et autres bâtiments intercommunaux.

Monsieur Rémy STOECKLE s'interroge sur l'absence d'une commission culturelle. Il y voit le renoncement de la nouvelle Collectivité à la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse pour l'ensemble du territoire. Il demande quelle sera la commission en charge de l'organisation des conférences.

Le Président lui répond qu'il n'entend nullement faire l'impasse sur la dimension culturelle de la Communauté de Communes qui bien qu'elle ne soit pas nommément citée dans l'intitulé d'une commission est largement présente dans les projets de statuts. Il cite en exemple, à l'instar de **Monsieur Georges BLANCKAERT, Vice-Président**, la médiathèque de Wittisheim et celle de Marckolsheim qui deviendra également intercommunale qui ont toutes les deux un rôle important en matière d'animation du territoire et de diffusion de la culture. Il rappelle qu'il a été durant de longues années Vice-Président en charge de ce domaine. Il souligne que des aménagements seront toujours possibles quant au fonctionnement des différentes commissions.

Monsieur Francis MERTZ estime qu'il faut être pragmatique et laisser le temps aux commissions de s'installer et de travailler.

Monsieur Marc GAUTIER, rejoint par **Madame Claudine OBER**, souligne que la culture a aussi une dimension sociale et qu'il est normal qu'elle s'intègre dans le champ de la commission animation socio-culturelle.

Le Président conclut en se réjouissant de la qualité des débats sur cette question de la politique culturelle intercommunale. Il estime qu'il s'agit d'un beau message d'avenir pour la jeunesse du territoire intercommunal.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la création des commissions suivantes :

- Finances, Budget, Administration Générale et Mutualisation des Services
- Services à la personne : périscolaire, petite enfance, TAD, personnes âgées
- Aménagement du territoire : voirie, éclairage public, logement, pistes cyclables, SIG
- Développement économique et durable : zones d'activités, actions économiques, environnement
- Animation socio-culturelle : CTJ, jeunesse, médiathèque, piscine
- Tourisme, Communication et Promotion du Territoire : Tourisme, Communication, manifestations culturelles et sportives, action transfrontalière
- Bâtiments intercommunaux : Gendarmerie, suivi des travaux périscolaires et autres bâtiments intercommunaux.

- ◆ **fixe** par vote comme suit leur composition :

Commission Finances, Budget, Administration générale et Mutualisation des services	Bureau + Maires
Commission Services à la personne	M-Louise HUMBERT, François REMOND, Mireille MADER, Maurice FAHRNER, J-Paul IMBS, J-Blaise LOOS, Edith SCHWAB, Catherine GREIGERT, J-Claude MULLER, M-Thérèse STOECKEL, Agnès DUWERNELL, Patricia CUCUAT, Danièle SCHWEIN

Commission Aménagement du Territoire	A-Lise ULRICH, Alex JEHL, J-Claude SPIELMANN, Gérard FAHRNER, François GALLIN, Norbert LOMBARD, André KRETZ, J-Paul IMBS, Gérard BERNARD, Claude GERBER, Sébastien SCHWOERER, J-Blaise LOOS, J-Jacques KRACHER, Francis MERTZ, Rémy STOECKLE, Chrystelle ERARD, Marc GAUTIER, Bernard SCHULTZ
Commission Développement Economique et Durable	Francis MERTZ, Dominique FAHRNER, J-Marie SIMLER, Gérard SCHWAB, J-Jacques KEUSCH (Adjoint Boesenbiesen), Bruno BOSCHERO, Bernard SCHULTZ, J-Pierre ARNOLD, Danièle SCHWEIN, Gérard FAHRNER, Gilles WEBER, Catherine GREIGERT, Gérard BERNARD, Claude GERBER, Chrystelle ERARD, J-Claude SPIELMANN, J-Claude MULLER
Commission Tourisme, Communication et Promotion du Territoire	A-Lise ULRICH, J-Claude SPIELMANN, Pierre GRAFF, J-Jacques KEUSCH, M-Louise HUMBERT, Patrick SPIEGEL, François REMOND, Jean Pierre ARNOLD, Patricia CUCUAT, Gilles WEBER, Bruno BOSCHERO, Chrystelle ERARD, Claudine OBER, Gérard BERNARD, Gérard SCHWAB, A-Marie NEEFF, Mireille MADER
Commission Animation Socioculturelle	Benoît ECK, Henri SIMLER, J-Marie BECK, Dominique MARTIN, Gilles WEBER, Claudine OBER, Chrystelle ERARD, J-Claude MULLER, M-Thérèse STOECKEL
Commission Bâtiments intercommunaux	Marc GAUTIER, Alex JEHL, André KRETZ, J-Paul IMBS, Michel BERGER, Henri SIMLER, J-Jacques KRACHER, Gilles WEBER, François GALLIN, J-Claude MULLER, Maurice FAHRNER, Gérard FAHRNER, Jean-Pierre ARNOLD

Adopté à l'unanimité.

6. Indemnités de conseil du Trésorier

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, indique que le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 décrivent les conditions d'octroi des indemnités de conseil au Trésorier exerçant les fonctions de receveur.

L'indemnité de conseil attribuée fait l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante à chaque renouvellement de mandat, de changement de percepteur ou de création d'une nouvelle Collectivité.

Cette indemnité est calculée par tranche, selon les barèmes de taux en vigueur, en fonction de la moyenne des dépenses constatées sur les trois dernières années.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs des services de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics locaux,

Considérant la création de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim à compter du 1^{er} janvier 2012,

- ◆ **approuve** l'attribution de l'indemnité de conseil, à son taux maximum, au trésorier de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

7. Gendarmerie intercommunale de Marckolsheim – Désignation de l'OPC

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, rapporte que lors de sa séance du 4 juillet 2011, la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs, afin de gagner en efficacité au niveau du déroulement du futur chantier relatif à la Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim, avait décidé de :

- ◆ **adopter** le principe de recourir à une mission d'OPC pour la construction de la gendarmerie intercommunale de Marckolsheim ;
- ◆ **approuver** le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics pour la dévolution de la mission d'OPC ;
- ◆ **instaurer** la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'examen des candidatures et des offres de la manière suivante :

1°/ *Communauté de Communes*

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Titulaires	Suppléants
Monsieur Marc GAUTIER	Monsieur Jean-Marie HAEFFELI
Monsieur Georges BLANCKAERT	Monsieur Bernard SCHULTZ
Monsieur Alex JEHL	Monsieur André SCHMITT
Monsieur Jean-Jacques KRACHER	Monsieur Jean-Louis SCHWEIN
Madame Anne-Lise ULRICH	Monsieur Francis MERTZ

2°/ *Personnalités désignées à voix consultative*

Un représentant du Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie Nationale

3°/ *Personnalités qualifiées à voix consultative*

- Un représentant de l'Ordre des Architectes ;
- Un représentant de la Direction de la Construction des Services Techniques du Conseil Régional ;
- Un représentant du CAUE du Bas-Rhin ;
- Un représentant des bureaux d'études et d'ingénierie (SYNTEC)

4°/ *Autres personnalités à voix consultative*

- Le Trésorier de Marckolsheim.
- Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Concernant le projet, **le Président** expose qu'il a reçu le soutien de Philippe RICHERT pour que cet investissement soit soutenu par l'Etat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu l'article 74 du Code des Marchés Publics,

- ◆ **créer** la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'examen des candidatures et des offres de la manière suivante pour la mission OPC comme suit:

1°/ Représentants de la Communauté de Communes

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Georges BLANCKAERT	Jean-Marie HAEFFELI
Marc GAUTIER	Jean-Paul IMBS
Alex JEHL	Bruno KUHN
Jean-Blaise LOOS	Norbert LOMBARD
Anne-Lise ULRICH	Jean-Louis SIEGRIST

2°/ Personnalités désignées à voix consultative

Un représentant du Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie Nationale

3°/ Personnalités qualifiées à voix consultative

- Un représentant de l'Ordre des Architectes ;
- Un représentant de la Direction de la Construction des Services Techniques du Conseil Régional ;
- Un représentant du CAUE du Bas-Rhin ;
- Un représentant des bureaux d'études et d'ingénierie (SYNTEC)

4°/ Autres personnalités à voix consultative

- Le Trésorier de Marckolsheim.
- Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Adopté à l'unanimité.

C) ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. Piscine Aquaried – Droits d'entrées

Rapporteur : Monsieur Georges BLANCKAERT, Vice-Président.

Monsieur Georges BLANCKAERT, Vice-Président, dans un souci d'harmoniser les droits d'entrée à la piscine communautaire Aquaried pour le public scolaire, propose que l'ensemble des établissements scolaires du primaire des communes membres de la nouvelle Communauté de Communes ne soit pas soumis au paiement d'un droit d'entrée.

L'incidence de cette mesure est estimée à 7 700 €.

Le Président indique qu'il s'agit d'une décision symbolique visant à harmoniser les tarifs sur les deux anciens territoires. Il s'agit d'un geste de solidarité fort pour l'ensemble des écoles de la nouvelle Communauté de Communes. Il précise que cette révision des tarifs sera financée par les gains obtenus au niveau des indemnités des Vice-Présidents, la réduction de leur nombre permet de dégager une économie de 44 000 € environ, mais aussi grâce au surcroît de DGF supplémentaire

induit par la fusion des anciennes communautés de communes du Grand Ried et de Marckolsheim et Environs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** qu'à compter de ce jour l'ensemble des établissements scolaires du primaire des communes membres de la nouvelle Communauté de Communes ne soit pas soumis au paiement d'un droit d'entrée à la piscine intercommunale Aquaried.

Adopté à l'unanimité.

D) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Voirie – Approbation de l'Avant-Projet concernant l'aménagement de la route d'Hessenheim à Artolsheim

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, explique que les travaux prévus, route de Hessenheim (RD205), ont été validés dans le cadre du programme pluriannuel des travaux de voirie 2012-2014 lors du Conseil de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs du 28 septembre 2011.

L'avant-projet a été présenté aux communes concernées, au Conseil Général du Bas Rhin, au SDEA et aux entreprises implantées sur le tracé, le 09 janvier 2012.

Le montant estimé des travaux s'élève à la somme globale de 376 739,60 € HT.

A ce montant, il y a lieu de déduire le montant de la participation du Conseil Général du Bas- Rhin pour la réfection de la bande roulante estimé à 132 325,00 € HT.

Les frais annexes, tels que la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur sécurité protection et santé, la publication de la consultation et les levés topographique sont estimés à 25 000,00 € HT. Le Conseil Général du Bas Rhin en prendra 35 % à sa charge.

Le montant net à charge de la CCRM est estimé à 261 000,00 € HT.

Le montant global des travaux et annexes seront provisionnés au budget 2012.

Les travaux consistent en la réfection de l'emprise publique de 275 mètres de long entre le rond-point existant à l'Est et le chemin rural à l'extrémité Ouest de l'agglomération.

Ils comprennent la bande roulante et les trottoirs associés. La largeur de la voirie sera de 6 mètres. Un aménagement de sécurité sera mis en place à l'entrée Ouest de la commune en vue de ralentir la circulation des véhicules. L'évacuation des eaux de pluie sera effective par la mise en place d'avaloirs branchés sur la canalisation d'assainissement existante. Les trottoirs auront une largeur de 2 mètres au Sud et de 5 mètres au Nord. L'espace piétons au Nord sera agrémenté d'espaces verts plantés de végétaux peu gourmand en eau et facile d'entretien.

Le réseau d'éclairage public sera remplacé. Les lampadaires seront de type fonctionnel, identiques à ceux existants déjà dans la commune et seront implantés sur la voie piétonne au Nord du projet. Le câblage sera enterré. Le réseau aérien téléphonique sera également enfoui afin d'améliorer l'esthétique visuelle.

En outre, le SDEA effectuera le renforcement du réseau d'eau potable existant et la réfection des branchements particuliers. Ces travaux seront réalisés avant les travaux de voirie.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre ;

- ◆ **approuve** l'avant-projet comme présenté en séance ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation pour la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les marchés de travaux ;
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le financement ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre visant à la fixation définitive du forfait de rémunération ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec France Télécom concernant la dissimulation du réseau téléphonique aérien existant ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général du Bas-Rhin ;
- ◆ **autorise** le Président à prendre toute décision et acte relatif à la préparation et l'exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité.

E) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

1. PAIM – Demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Monsieur Francis MERTZ, délégué en charge du PAIM

Monsieur Francis MERTZ, délégué en charge du PAIM, précise que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Elle permet le financement de différentes opérations d'investissement.

La Communauté de Communes souhaite déposer un dossier d'aide auprès de la Sous-Préfecture pour le financement des travaux d'aménagement du PAIM-1^{ère} tranche relatifs aux réseaux secs et à l'aménagement des espaces verts.

Ces travaux seront engagés courant de l'année par l'entreprise de réseaux qui sera prochainement désignée dans le cadre de la consultation en cours, et par le service espaces verts de la Commune de Marckolsheim.

Pour information, le projet de PAIM a préalablement bénéficié d'une aide de 69 000 € au titre de la DDR 2004, de 161 402,38 € au titre de la DDR 2008 pour les acquisitions foncières et l'ensemble des études d'aménagement ; et d'une aide de 170 079 € au titre de la DETR 2011 pour le financement des travaux de voirie définitive.

Les travaux, qui font l'objet d'une demande de financement DETR, sont chiffrés à :

→ Réseaux secs :	679 620 € HT
→ Aménagement des espaces verts :	162 234 € HT
Soit un total de travaux de :	841 854 € HT

L'aide sollicitée représente 20% des dépenses soit 168 370 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **sollicite** l'aide auprès de l'Etat pour cette opération au titre de la DETR 2012.

Adopté à l'unanimité.

F) VŒUX ET COMMUNICATIONS

Le Président invite les Conseillers à trouver sur leur sous-main les projets de statuts de la Communauté de Communes qui sont, en réponse à **Monsieur Rémy STOECKLE**, encore amendables. Le document peut être communiqué à l'ensemble des conseils municipaux. Il indique qu'il se tient à disposition des différents conseils pour venir présenter et débattre de ces futurs statuts.

Le Président indique que la société JBL vient de l'informer de la fin de ces travaux d'extension pour lesquels l'ancienne CCME a versé une aide de 150 000 €. Grâce au soutien des collectivités locales, l'entreprise a investi sur le site 20 M€ et créé 18 emplois pérennes. Il invite le Conseil à garder sa capacité à se mobiliser pour aider les acteurs économiques locaux à investir et créer de la richesse et de l'emploi.

Il communique les dates des deux prochains conseils de communauté, les 22 février et les 28 mars 2012 qui seront consacrés en partie à la discussion du budget 2012. La commission des finances se réunira le 20 mars 2012.

Monsieur Justin FAHRNER, Vice-Président, souligne que la Communauté de Communes a décidé de s'associer à la prochaine édition des « Journées européennes des métiers de l'Art » qui se tiendront les 30, 31 et 1^{er} avril prochains. Cet événement permettra de promouvoir le territoire. Le recensement des artisans susceptibles d'y prendre part sera effectué conjointement avec les communes.

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président, communique la date de la prochaine Commission d'Appel d'Offres qui se déroulera le jeudi 26 janvier 2012 à 17 heures à Marckolsheim.

Monsieur Jean-Louis SIEGRIST, Vice-Président, indique qu'il réunira les Maires concernés par l'étude sur le programme rivières de l'ancienne CCGR le 24 février prochain.

Monsieur Gérard SIMLER, Conseiller Général, expose que les services du Conseil Général prendront prochainement l'attache de la Communauté de Communes pour la révision du Contrat de Territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Fait à Marckolsheim, le 31 Janvier 2012

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Le Secrétaire de séance
Bernard SCHULTZ